

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1485

18 juillet 2007

### SOMMAIRE

<b>Abacus Holding S.A.</b> .....	<b>71249</b>	<b>Futurex</b> .....	<b>71251</b>
<b>AIG Multilabel Sicav</b> .....	<b>71264</b>	<b>G+P Gasper und Partner Industrieservice</b>	
<b>AIG Sicav</b> .....	<b>71263</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>71251</b>
<b>Air-O-Lux S.A.</b> .....	<b>71266</b>	<b>Great Star Financial Company SA</b> .....	<b>71253</b>
<b>AL Fund Management (Luxembourg) S.A.</b>		<b>Great Star Financial Company SA</b> .....	<b>71256</b>
.....	<b>71250</b>	<b>Great Star Financial Company SA</b> .....	<b>71256</b>
<b>Alternative Strategy</b> .....	<b>71249</b>	<b>Great Star Financial Company SA</b> .....	<b>71253</b>
<b>Ambiente Da Cruz S.à r.l.</b> .....	<b>71273</b>	<b>Hellaby S.A.</b> .....	<b>71235</b>
<b>Ameras S.A.</b> .....	<b>71235</b>	<b>HPM Invest Sicav</b> .....	<b>71278</b>
<b>BCCS S.à r.l.</b> .....	<b>71258</b>	<b>Itesa S.A.</b> .....	<b>71234</b>
<b>Biosfar S.A.</b> .....	<b>71253</b>	<b>Kemaba Finance S.A.</b> .....	<b>71278</b>
<b>Blue Eagle Portfolios</b> .....	<b>71250</b>	<b>Kemaba Finance S.A.</b> .....	<b>71278</b>
<b>BRG Baudienstleistung und Recycling</b>		<b>Marexbel S.A.</b> .....	<b>71280</b>
<b>GmbH Lux</b> .....	<b>71280</b>	<b>Multi Star Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>71274</b>
<b>Cadimmo Invest</b> .....	<b>71280</b>	<b>Myra S.à r.l.</b> .....	<b>71248</b>
<b>CBRail Leasing S.à r.l.</b> .....	<b>71273</b>	<b>Niesen S.à r.l.</b> .....	<b>71234</b>
<b>CHESTER ST JAMES HOLDING Luxem-</b>		<b>No Fir</b> .....	<b>71264</b>
<b>bourg, S.A.</b> .....	<b>71266</b>	<b>Novapharm Two S.A.</b> .....	<b>71253</b>
<b>DB Platinum II</b> .....	<b>71258</b>	<b>Paloma Europe 2 S.à r.l.</b> .....	<b>71237</b>
<b>DB Platinum III</b> .....	<b>71258</b>	<b>Salamina Holding S.A.</b> .....	<b>71250</b>
<b>DLT S.à r.l.</b> .....	<b>71279</b>	<b>Suez Asia Equity Associates S.C.A.</b> .....	<b>71257</b>
<b>Efex S.A.</b> .....	<b>71252</b>	<b>Tanatos Invest S.A.</b> .....	<b>71257</b>
<b>Emerald Europe A.G.</b> .....	<b>71252</b>	<b>Tanatos Invest S.A.</b> .....	<b>71257</b>
<b>Emerald Europe A.G.</b> .....	<b>71252</b>	<b>T.S.D. S.A.</b> .....	<b>71274</b>
<b>Etoile Deuxième S.à r.l.</b> .....	<b>71257</b>	<b>Ultimo Sop S.A.</b> .....	<b>71247</b>
<b>Fares Finance S.A.</b> .....	<b>71249</b>	<b>Usantar S.A.</b> .....	<b>71251</b>
<b>Fares Luxembourg S.A.</b> .....	<b>71246</b>	<b>Viande - Luxembourg, Société Anonyme</b>	
<b>Fortis Lease Group S.A.</b> .....	<b>71237</b>	.....	<b>71256</b>

**Itesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 91.658.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

ITESA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007066832/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01153. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Niesen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.702.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Herr Jürgen Niesen, Manager, wohnhaft zu D-54595 Pruem, 5, Altenmarkt,

hier vertreten durch Herr Daniel Reding, expert-comptable, wohnhaft zu Ettelbrück, auf Grund von einer Vollmacht vom 14. Mai 2007.

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorgenannter Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NIESEN s.à r.l. (anc. NIESEN CONSULTING, S.à r.l.), mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul Bettingen aus Niederanven am 7. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 800 vom 24. September 2001, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul Bettingen aus Niederanven am 31. Mai 2001, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1140 vom 11. Dezember 2001 und gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul Bettingen aus Niederanven am 26. Januar 2005, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 624 vom 28. Juni 2005, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B80.702,

hat in einer Ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluß*

Er beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Bertrange nach Ettelbrück zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ettelbrück.»

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy festgelegt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signe: D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007. Relation: REM/2007/1232. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007068504/218/40.

(070072916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Ameras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.014.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

AMERAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007066834/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01157. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Hellaby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 65.990.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of May.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, civil law notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HELLABY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 65990, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, on 20 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 1998, number 804.

The meeting was opened by Mrs. Christina Fileno, residing professionally in Luxembourg, private employee, being in the chair,

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Yves Champagnon, residing professionally in Luxembourg, private employee

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Amending Article 9.1, 1st paragraph, of the Articles of Incorporation so that it reads as follows: «The annual general meeting shall be held, in accordance with the law, on the second thursday of the month of June each year at 10.00 a.m.»

2) Renewing the authorisation to the Board of director to issue additional shares within the framework of the authorised capital procedure, for a new 5-year period.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend Article 9.1, 1st paragraph, of the Articles of Incorporation so that it reads as follows: «The annual general meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Thursday of the month of June each year at 10,00 a.m.»

*Second resolution*

The general meeting decides to renew the authorisation to the Board of director to issue additional shares within the framework of the authorised capital procedure, for a new 5-year period.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELLABY S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65990, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 20 juillet 1998, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 novembre 1998, numéro 804.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina Fileno, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 9.1, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin chaque année à 10.00 heures.»

2) Renouvellement de l'autorisation donné au conseil d'administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre de la procédure du capital autorisé, pendant une nouvelle période de cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9.1, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la société de sorte qu'il soit lu dorénavant comme suit: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin chaque année à 10.00 heures.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre de la procédure du capital autorisé, pendant une nouvelle période de cinq ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fileno, P.-Y. Champagnon, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2007, MER/2007/576. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007068506/243/94.

(070073217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

FORTIS LEASE GROUP

P. Delva / P. Vandeputte

*Administrateur-Délégué / Business Development & Marketing Manager*

Référence de publication: 2007066838/5513/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00861. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Paloma Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 128.471.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GRALBERG S.A., a British Virgin Islands company with registered office at Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Remich, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 11th, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PALOMA EUROPE 2 S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation.**

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast

their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

#### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3. The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.



### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, GRALBERG S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 500 shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Carlo Schneider, business consultant, residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, born on June 8, 1967 at Ettelbruck (Luxembourg).

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GRALBERG S.A., une société des BVI avec siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, représentée par Mademoiselle Corinne Petit, employée privée avec adresse professionnelle à Remich, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 avril 2007

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination PALOMA EUROPE 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui dé-

terminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits, GRALBERG S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 500 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Mr Carlo Schneider, consultant, résidant à 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 avril 2007, REM/2007/907. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007069653/5770/524.

(070073814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### **Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066840/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Ultimo Sop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.580.

In the year two thousand and seven, on the fifth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ULTIMO SOP S.A., a société anonyme, having its registered office at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Register of Commerce and Companies of Luxembourg section B number 123.580, incorporated by deed dated on 21 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on 29 December 2006, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 50,400 (fifty thousand and four hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Reduction of the share capital by EUR 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 63,000.- (sixty-three thousand Euro) to EUR 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euro), by way of cancellation of 25,200 (twenty-five thousand two hundred) shares held by the Company in its own portfolio.

2.- Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to decrease the share capital amount by 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 63,000.- (sixty-three thousand Euro) to EUR 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euro), by way of cancellation of 25,200 (twenty-five thousand two hundred) shares held by the Company in its own portfolio;

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 31,500.- (thirty-one thousand and five hundred Euros), represented by 25,200 (twenty-five thousand two hundred) shares of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ULTIMO SOP S.A., ayant son siège social à 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 123.580, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 29 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50.400 (cinquante mille quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 63.000,- (soixante-trois mille Euros) à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents Euros), par annulation de 25.200 (vingt-cinq mille deux cents) actions détenues en nom propre par la Société

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 63.000,- (soixante-trois mille Euros) à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents Euros), par annulation de 25.200 (vingt-cinq mille deux cents) actions détenues en nom propre par la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cent Euros), divisé en 25,200 (vingt-cinq mille deux cents) actions de EUR EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4820. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007068836/211/96.

(070074701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066841/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00865. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.



**Fares Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066842/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 18.096.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Carl Speecke et Monsieur Benoît Nasr, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur: Monsieur Pierre Van Halteren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes: COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur
- Monsieur Pierre Van Halteren, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour ABACUS HOLDING S.A.

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2007066931/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007066843/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06749. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007066844/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06718. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Salamina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.905.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 mai 2007  
et lors de la réunion du conseil d'administration en date du 18 mai 2007*

1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Monsieur Eric Magrini, a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

5. Monsieur Daniel Baptista Galhano, expert-comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), ayant sa résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Monsieur Daniel Baptista Galhano, a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SALAMINA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066932/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007066845/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06701. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**G+P Gasper und Partner Industrieservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 99.761.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066854/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04180. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Usantar S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 352.550,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 27.284.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société USANTAR S.A. s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2007*

*Septième résolution*

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

*Administrateur:*

Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, employé privé, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sterzi

*Administrateur*

Référence de publication: 2007068009/1142/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Futurex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 28, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 122.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066855/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00210. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070070790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Emerald Europe A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.095.

Le bilan établi au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour EMERALD EUROPE AG

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2007066856/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00770. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Efex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.464.

*Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 avril 2007*

1. L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat des administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Grison, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant à Senningerberg
- STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg
- Madame Anne-Marie Van Aerde, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles

pour une période de six ans. De ce fait, leur nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

2. L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

pour une nouvelle période de 6 ans. De ce fait, le nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour EFEX S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2007068131/601/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Emerald Europe A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.095.

Le bilan établi au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.  
Pour EMERALD EUROPE AG  
FIDUCIAIRE FORIG SC  
Signature

Référence de publication: 2007066857/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00768. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066858/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066859/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Biosfar S.A., Société Anonyme,  
(anc. Novapharm Two S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVAPHARM TWO S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124858, constituée suivant acte de scission dressé par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 décembre 2006, acte en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Siegers, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de la dénomination BIOSFAR S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOSFAR S.A.»

2. Modification de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par l'administrateur le plus âgé.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

3. Modification de l'article 19 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

4. Modification de l'article 24 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.»

5. Démission de Monsieur Marco Sterzi, de Monsieur Xavier Mangiullo et de Madame Germana Ferrari de leur mandat d'administrateurs et décharge.

6. Nomination de Messieurs Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, et Daniel Baptista Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande, France, le 13 juillet 1976, tous deux ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de Madame Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, artiste, née à Londres, Royaume-Uni, le 21 septembre 1970, demeurant à 1-20122 Milan, Via Visconti di Modrone 8, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. Nomination de Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

8. Démission de Monsieur Achille Severgnini de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

9. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

10. Transfert du siège social de L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter la dénomination BIOSFAR S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOSFAR S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un admi-

nistrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par l'administrateur le plus âgé.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article vingt-quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires, Messieurs Marco Sterzi, Xavier Mangiullo et Madame Germana Ferrari pour l'exercice de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Messieurs Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, et Daniel Baptista Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande, France, le 13 juillet 1976, tous deux ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Madame Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, artiste, née à Londres, Royaume-Uni, le 21 septembre 1970, demeurant à I-20122 Milan, Via Visconti di Modrone 8, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Achille Severgnini, pour l'exercice de son mandat.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, C. Siegers, V. Berns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2007, Relation GRE/2007/1833. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068470/231/135.

(070072947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066860/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066861/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Viande - Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.081.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007*

Les actionnaires de la société anonyme VIANDE - LUXEMBOURG S.A., réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société le 18 mai 2007, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Henri Renmans, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1938 à Leuven (Belgique) et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8

- Madame Nicole Albert, épouse de Monsieur Henri Renmans, administrateur de société, née le 22 décembre 1939 à Leuven et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8

- Monsieur Richard Bovy, administrateur de sociétés, né le 15 juin 1946 à Ciney (Belgique) et demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès

étant arrivés à échéance, ils sont renouvelés pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Les administrateurs dont les mandats sont renouvelés déclarent accepter leurs mandats.

2) Monsieur Henri Renmans, susvisé, est reconduit dans ses mandats d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Monsieur Henri Renmans déclare accepter ses mandats.

3) Le mandat du commissaire aux comptes de la société, à savoir LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 25.797 étant arrivé à échéance, il est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.



Le commissaire aux comptes dont le mandat est renouvelé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007068132/503/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Tanatos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.284.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066863/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00981. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Tanatos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.284.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066862/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00983. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Suez Asia Equity Associates S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007066892/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06747. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 241.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.119.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 9 mai 2007*

*Résolution*

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2007

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETOILE DEUXIEME S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007068127/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour DB PLATINUM III

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066893/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02145. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour DB PLATINUM II

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066894/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02154. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ETANA S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, here represented by Annick Braquet, residing professionally at 101 r. Cents, L-1319 Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.**

2.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2 The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The Company will assume the name BCCS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Company's share capital.

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

**Art. 15.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder ETANA S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- EUR (one thousand eight hundred Euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

The partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three:
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
  - Peter Lewis Bax, born on June 16, 1953 in Leigh On Sea, United Kingdom and having his professional address at Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom;

- Andreas Limburg, born on August 16, 1964 in Zurich, Switzerland and having his professional address at Limmatquai 26, 8024 Zurich, Switzerland.

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the Company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the Company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendsieben, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

ETANA S.à r.l., mit registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in 101 r. Cents, L-1319 Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigelegt bleibt, zwecks Einregistrierung.

Diese Komparentin erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

#### **Art. 2.**

2.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3 Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4 Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5. Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6. Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung BCCS S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Die Geschäftsführer können, mit oder ohne Ursache, durch eine Auflösung der Aktionäre jederzeit entfernt werden, die eine Stimmenmehrheit halten. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 11.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlußfassung gilt.

**Art. 13.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

**Art. 15.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, ETANA S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;
  - Peter Lewis Bax, geboren am 16. Juni 1953 in Leigh on Sea, Großbritannien und hat seine Geschäftsadresse in Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Großbritannien;
  - Andreas Limburg, geboren am 16. August 1964 in Zürich, Schweiz und hat seine Geschäftsadresse in Limmatquai 26, 8024 Zürich, Schweiz.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8826. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007067910/242/282.

(070072256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

#### **AIG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*Pour* **AIG SICAV**

**RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.**

Signatures

Référence de publication: 2007066899/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00197. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070070879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**AIG Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*Pour* **AIG MULTILABEL SICAV**

**RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.**

Signatures

Référence de publication: 2007066900/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00201. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070070880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**No Fir, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg F 7.159.

—  
STATUTS

Version initiale faite à Luxembourg, le 8 juin 2007.

*Membres fondateurs:*

Martins Valery

Fortes Amilcar

Laporta Domenico

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, tel qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 ainsi que par les dispositions suivantes:

**Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée NO FIR.

**Art. 2.** Son siège social est établie 2, rue Fort Wallis, L-2714 au Luxembourg.

**Art. 3.** L'association a pour objet dans le cadre de la législation en vigueur, d'affirmer et de développer les liens d'amitié entre les peuples luxembourgeois et capverdiens par une connaissance mutuelle sans cesse approfondie de leur histoire, de leur culture et de leur économie. La promotion de voyages touristiques et généralement la mise en oeuvre de tous les moyens favorisant les échanges culturels et économiques. La coopération pour le développement humanitaire.

Ses moyens d'actions sont la tenue de réunions de travail, d'assemblés périodiques, de donations, d'organisation de formations, de concerts, de manifestations, de conférences, d'activités sportives, et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Cette énumération n'est pas de caractère, ni contraignant, ni restrictif.

**Membres et Cotisations**

**Art. 4.** Peut devenir membre de l'association tout citoyen luxembourgeois ou tout ressortissant étranger qui accepte les présents statuts.

**Art. 5.** Est membre de l'association toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle. Les montants maximaux et l'échéance de la cotisation sont fixés par le conseil d'administration.



**Art. 6.** La qualité de membre de l'association se perd:

- Par démission volontaire écrite
- En cas de non paiement de la cotisation
- En cas de violation des présents statuts ou de préjudice grave porté aux intérêts de l'association.

**Art. 7.** L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et est soumise par décision à l'assemblée générale.

### Conseil d'Administration

**Art. 8.** Le conseil d'administration se compose de 3 membres au minimum. Il désigne en son sein un président, un trésorier et un secrétaire.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents.

**Art. 10.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il la représente dans tous les actes judiciaires et extra judiciaires.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président et/ou secrétaire.

**Art. 12.** En cas d'empêchement du président la présidence du conseil d'administration est assumée par un autre membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

### Assemblée Générale

**Art. 13.** L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

**Art. 14.** Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace.

**Art. 15.** L'assemblée générale statue sur:

- Les modifications des statuts
- La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- L'approbation des budgets et des comptes
- La dissolution volontaire de l'association
- L'exclusion des membres
- L'assemblée générale se réunit au moins 1 fois par an avant le 31 mars pour l'approbation des comptes, de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

**Art. 16.** Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 7 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale, le lieu et la date, et est signée par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les membres peuvent prendre connaissance des résolutions prises à l'assemblée générale en consultant les registres du secrétariat.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée par le conseil d'administration sur sa propre demande ou sur demande d'un cinquième des membres:

- En cas de modification du statut
- Cette modification ne pourra être faite qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. Les articles sujets à la modification doivent être énumérés à l'ordre du jour et les nouveaux projets seront joints à la convocation.

### Comptes, Budget, Dissolution

**Art. 19.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 20.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

**Art. 21.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit ses/ leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une organisation non gouvernementale agréée.

**Art. 22.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans buts lucratifs et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Référence de publication: 2007067599/7804/78.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02863. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Air-O-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.822.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 mai 2007*

1. Monsieur André Wilwert est reconduit dans ses mandats de président du conseil d'administration, d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur Gérard Matheis est reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Eric Magrini est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

AIR-O-LUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066933/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**CHESTER ST JAMES HOLDING Luxembourg, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.404.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of May.

Before us M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr David Smith, director, born in New York, USA, on May 4th, 1940, with residence at 51, Chester Square, GB-SW1W9HS London, here represented by Mrs Sylvie Lexa, employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Denomination - Registered Office - Duration- Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CHESTER ST JAMES HOLDING LUXEMBOURG, S. A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 5.** Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) consisting of 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 7.** The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

**Art. 8.** The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

### Supervision

**Art. 11.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### Accounting year - General Meetings

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2007.

**Art. 13.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 16.** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 10:15 am, and for the first time in 2008. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

### Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing Mr David Smith, prenamed, declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
Three hundred and ten .....	310
Total: .....	310

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

### Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

### Extraordinary General Meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 2) Have been appointed as the Sole Director of the Company:

Mr David Smith, prenamed, director, born in New York, USA on May 4th, 1940, with residence at 51, Chester Square, GB-SW1W9HS London.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B71 178.

- 4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2012, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Smith, directeur, né à New York, USA le 4 mai 1940, demeurant au 51, Chester Square, GB-SW1W9HS Londres, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CHESTER ST JAMES HOLDING LUXEMBOURG, S. A. ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration-Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, selon le cas par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille sept.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10 heures 15 et pour la première fois en deux mil huit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur David Smith, précité déclare souscrire le capital comme suit:

	Ac- tions
Trois cent dix . . . . .	310
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur David Smith, précité, directeur, né à New York, USA le 4 mai 1940, demeurant au 51, Chester Square, GB-SW1W9HS Londres.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, domiciliée 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B71 178.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Smith, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007. Relation: LAC/2007/8301. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007068547/202/355.

(070072844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.



**CBRail Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.934.

—  
EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 20 April 2007,

- les 4.000 parts détenues par BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. ont été cédées à BABCOCK & BROWN RAIL INVESTMENTS LIMITED, ayant pour adresse 1, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HP Guernsey, Channel Islands, Royaume Uni, enregistré au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 46398.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007066934/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Ambiente Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.163.

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

Monsieur Anibal Ferreira Da Cruz, employé privé, né à Viseu (Portugal), le 18 novembre 1972, demeurant à L-3259 Bettembourg, 22, rue J.-F. Kennedy;

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AMBIENTE DA CRUZ Sàrl (No. Matricule 20032420215), avec siège social à L-1534 Luxembourg-Cessange, 12, rue de la Forêt;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 97.163;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 novembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 64.058;

Lequel comparant s'est réunis en assemblée générale extraordinaire pour prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite au prédit transfert de siège le premier alinéa de article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à six cent vingt euro (620,- Euro).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ferreira Da Cruz, Rétif, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 15 mai 2007. Relation EAC/2007/5025. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 mai 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007068497/209/37.

(070073204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

—  
*Résolution de l'associé unique du 4 mai 2007*

En date du 4 mai 2007, l'associé unique de la société MULTI STAR HOLDINGS S.à r.l. a décidé:

- de nommer Monsieur Olivier Assa, économiste, né le 12 février 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

KEMABA FINANCE S.A.

F. Georges / P. Di Filippo

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007066935/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**T.S.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.166.

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.S.D. S.A., (19952204 230) avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 16.240 en 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 27 janvier 1997, publié au dudit Mémorial C numéro 203 du 24 avril 1997, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 61166

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Louis Dethier, ingénieur, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue Rénuwar qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- la modification de l'article 1<sup>er</sup> deuxième alinéa première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa - première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

2.- la conversion du capital en euros

3.- l'augmentation du capital à 31.000.- € moyennant versements en espèces d'un montant total de 13,31 €, et de fixer la valeur nominale de l'action à 24,80 €

4.- l'adaptation de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- €) divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 €).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

5.- La modification de l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation du capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.»

6.- la modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

7.- L'insertion d'un nouvel article 6bis aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6bis (nouveau).** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

8.- la modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

9.- la modification de l'article 11 des statuts comme suit

« **Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.»

10.- La révocation avec décharge du commissaire aux comptes:

la société FIDUNORD Sàrl, avec siège social à L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 144, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91906,

11.- Autorisation conférée aux conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par les membres du bureau et le notaire instrumentant

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, que la présente assemblée fût valablement convoquée et les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer suivant article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> deuxième alinéa première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa - première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate la conversion du capital de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 €.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à 31.000,- € moyennant versements en espèces d'un montant total de 13,31 € et de fixer la valeur nominale de l'action à 24,80 €.

La somme de treize euros trente-et-un cents (13,31 EUR.) est intégralement libérée moyennant un versement en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent de telle sorte que ladite somme de treize euros trente-et-un cents (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- €) divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 €).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation du capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, rassemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

#### Septième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 6bis aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6bis (nouveau).** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

#### Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.»

#### Dixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes la société FIDUNORD Sarl, avec siège social à L-9991 Weisampach, 144, route de Stavelot, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91906, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### Onzième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

#### Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme T.S.D. S.A.:

- a) Monsieur Louis Dethier, ingénieur, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue Rénuwar,
- b) Monsieur Kurt Mertes, employé privé, demeurant à B-4770 Born-Amel, Rechterstrasse 7, ici représenté par Monsieur Louis Dethier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 mai 2007.
- c) Monsieur Pierre Archambeau, employé privé, demeurant à B-4950 Thirimont-Waimes, rue du Fagnou 32, ici représenté par Monsieur Louis Dethier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 mai 2007.

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Louis Dethier, prénommé, avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: L. Dethier, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 mai 2007. WIL/2007/373. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 juin 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007068499/2724/195.

(070073211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 mai 2007, que:

Monsieur Olivier Assa, Economiste, né le 12 février 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat, à la fonction d'administrateur de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

KEMABA FINANCE S.A.

F. Georges / P. Di Filippo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007066936/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

—  
*Rectificatif du dépôt au RCS sous référence L060064814 S.C*

Suite à une erreur d'orthographe dans le nom d'un administrateur, se trouvant dans la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KEMABA FINANCE S.A. tenue en date du 15 mai 2006, il faut lire Salvatore Capodiferro (au lieu de Salvatore Capodiffero), sous le paragraphe «Administrateurs de catégorie B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

KEMABA FINANCE S.A.

F. Georges / P. Di Filippo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007066937/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**HPM Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 83.256.

—  
Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006 wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Luxemburg, den 22. Mai 2007.

Für HPM INVEST SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007067091/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00128. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**DLT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4804 Rodange, 18, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 128.351.

---

 STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David Cimolino, gérant de sociétés, né à Pétange, le 2 février 1975, et son épouse,
- 2) Madame Laurence Scrigna, femme au foyer, née à Luxembourg, le 8 novembre 1973, demeurant ensemble à L-4804 Rodange, 18, rue de Lavoir,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DLT S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet la mise en place et la réalisation de projets par le biais de sous-traitance, la coordination et le suivi des chantiers dans tous les domaines du bâtiment, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les comparants ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les comparants.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Souscription du Capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur David Cimolino, préqualifié . . . . .	25
- Madame Laurence Scrigna, préqualifiée . . . . .	75
Total: . . . . .	100

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par les comparants.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

*Gérance*

Les comparants ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur David Cimolino; préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4804 Rodange, 18, rue du Lavoir.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Cimolino, L. Scrigna, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2007. Relation: EAC/2007/5425. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 juin 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007067922/207/60.

(070072047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

**Cadimmo Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 128.282.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 2007*

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Pierre Fort, [administrateur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 1120, Chemin de la Cigale], chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.

(...)

P. Fort.

Référence de publication: 2007067201/241/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2007, réf. DSO-CE00200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070071282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 93.274.

—  
Der Jahresabschluss und die Erläuterungen zum 31. Oktober 2006, sowie alle weiteren Dokumente und Informationen diesbezüglich wurden im Handelsregister für Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Als Vermerk und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Mai 2007.

Für BRG LUX

A. Weiland

Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2007067202/800591/16.

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 2007, réf. DSO-CE00002. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070071378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Marexbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.397.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les -Bains, le 11 juin 2007.

R. Arrensdoeff

Notaire

Référence de publication: 2007068076/218/12.

(070072925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---